

Hébergement temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

L'hébergement temporaire Alzheimer offre un répit aux aidants et aux familles d'un parent en confiant leur parent atteint de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée à une structure de proximité dans un environnement sécurisé.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'établissement si vous souhaitez vous reposer, partir en vacances, en cas d'hospitalisation ou pour toute autre raison.



Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise

350 avenue Fernand POINT - BP 98
71502 LOUHANS cedex

Téléphone : 03 85 76 31 00

Télécopie : 03 85 76 79 73

Messagerie : hospital.louhans@ch-louhans.fr

Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise



Hébergement
temporaire pour
personnes atteintes
de la maladie
d'Alzheimer ou
maladies
apparentées

Hébergement Temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.

Le Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise propose une offre de soins complète pour la prise en charge des personnes âgées et notamment celles atteintes de la maladie Alzheimer ou maladies apparentées.

L'ouverture de **2 places d'hébergement temporaire, dont une dédiée aux sorties d'hospitalisation**, est destinée à soulager et à soutenir les aidants familiaux.

L'hébergement temporaire ne peut excéder 90 jours, consécutifs ou non consécutifs, sur une période d'un an et d'une durée maximum de 30 jours pour l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, ce qui signifie que la personne qui entre en EHPAD dans le cadre de l'hébergement temporaire s'engage à garder son logement.

Cette réalisation a été possible grâce au don de l'ASSAD, qui a également permis d'enrichir l'équipement du service à divers niveaux.



Les 2 chambres d'hébergement temporaire sont situées au sein de l'unité sécurisée BM3 qui dispose de 22 places d'EHPAD destinées à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Ainsi les bénéficiaires sont pris en charge par l'équipe de soins en place dont la qualification et le savoir faire répondent aux besoins de ces personnes et leur entourage.

Les personnes hébergées pourront ainsi bénéficier de soins, d'activités de soins et d'activités d'animation au sein de l'unité et à l'extérieur.

Les 2 chambres individuelles sont équipées de lits spécialisés Alzheimer, réglables au niveau du sol pour éviter les chutes, d'une salle de bain individuelle avec douche à l'italienne.

Des salons de repos sont à disposition des résidents et des familles.



Pour créer une ambiance chaleureuse et apaiser les résidents de l'unité protégée, il a été installé une borne mélo.

La musique diffusée stimule et apporte plaisir et bonne humeur aux résidents.



Les tarifs d'hébergement temporaire et d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation sont disponibles auprès du bureau des entrées.

Le dossier de demande d'admission est à retirer au secrétariat médical.

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après étude du dossier administratif et médical par la commission d'admission.

Le financement d'un séjour en hébergement temporaire peut être pris en charge partiellement par [l'APA \(allocation personnalisée d'autonomie\)](#) pour les personnes dont la perte d'autonomie a été évaluée en GIR 1 à 4, ou [l'ASH \(aide sociale à l'hébergement\)](#). Renseignez-vous auprès de la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui de la Bresse Louhannaise) ou auprès de votre Conseil Départemental.